



Bruxelles, le 21 décembre 2021

CM 5948/21

PECHE
UK
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4825

Objet: Consultations bilatérales UE-Royaume-Uni sur les possibilités de pêche pour 2022

- Autorisation de recourir à la procédure écrite
- Autorisation de l'approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union uniquement en anglais
- Approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union

= LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil, la présidence a décidé de lancer une procédure écrite en vue de l'approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union dans le cadre des consultations bilatérales UE-Royaume-Uni sur les possibilités de pêche pour 2022, qui figurent dans les documents 14672/21 et 14672/21 ADD 1.

Veillez indiquer:

- 1) si vous êtes d'accord pour recourir à la procédure écrite en vue de l'approbation de la position de l'Union, qui figure dans les documents 14672/21 et 14672/21 ADD 1.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

- 2) si vous êtes d'accord pour que l'approbation de la position de l'Union, qui figure dans les documents 14672/21 et 14672/21 ADD1, soit effectuée uniquement en anglais.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- 3) si vous êtes d'accord pour approuver la position de l'Union, qui figure dans les documents 14672/21 et 14672/21 ADD 1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le mardi 21 décembre 2021 à 21 heures.**

Elles doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante:

LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.

Nous vous remercions de votre coopération.
